

se procurer une tonne de charbon ou un espar, au lieu d'être renforcie, l'Angleterre serait énormément affaiblie.

L'honorable M. GRIESBACH: Il y a trente ans de cela.

L'honorable M. DANDURAND: En 1905 ou en 1906, il s'est formé une organisation connue sous le nom de la Table Ronde. L'âme dirigeante en était M. Lionel Curtis qui organisait des groupes par tout l'empire britannique. J'appartenais au groupe de Montréal, ainsi que feu le capitaine Talbot Papineau, et M. Curtis avait coutume de dire que, dans ce groupe, nous représentions l'opposition. Il publia un livre dans lequel une feuille blanche était intercalée entre chaque page, et il adressa des exemplaires à tous les groupes en les priant de les annoter. C'était un bel ouvrage qui lui permettait de sonder l'opinion ou de constater le cours des idées par tout l'empire. Ces groupes se composaient d'universitaires et de citoyens influents. Ayant reçu tous les rapports, M. Curtis entreprit de faire un résumé de l'ouvrage. Lorsqu'il vint au pays, ayant à la main le rapport de ces groupes de la Table Ronde, il s'empressa de déclarer: "Le Canada est la seule partie de l'empire qui n'ait pas besoin de lui."

Mon honorable ami (l'honorable M. Griesbach) est un militaire. Des gens qui l'ont vu grandir au milieu d'eux m'ont dit qu'il a toujours été essentiellement soldat. Je ne suis pas surpris qu'il songe à la guerre, mais je lui ferai observer que la plupart des Canadiens songent à la paix. Ils s'occupent de réparer les dégâts et de développer le pays. Le peuple canadien n'a pas oublié que son budget militaire était de douze millions jusqu'en 1919 et que, par suite du conflit, il a atteint le chiffre de cent quarante millions, si l'on tient compte des pensions et des dettes de guerre.

Les chefs politiques de l'honorable sénateur se trouvaient à Paris et à Versailles, et j'ai admiré l'œuvre qu'ils ont accomplie quand ils ont signé, avec les représentants des Alliés, le traité de paix de Versailles dont le premier chapitre contenait le pacte de la Société des nations, et quand ils se sont liés par le décret suivant:

Les membres de la Société reconnaissent que le maintien de la paix exige la réduction des armements nationaux au minimum compatible avec la sécurité nationale et avec l'exécution des obligations internationales imposées par une action commune.

Le Conseil, tenant compte de la situation géographique et des conditions spéciales de chaque Etat prépare les plans de cette réduction, en vue de l'examen et de la décision des divers gouvernements.

Mon honorable ami jette les yeux sur notre budget et notre dépense et rappelle tout ce que le Canada a fait pendant la guerre. Cela

L'hon. M. DANDURAND.

semblerait indiquer que notre pays a accompli sa tâche, et qu'il peut fort bien s'en tenir à l'engagement qu'il a signé à Versailles pour une réduction générale des armements, au lieu d'une augmentation que suggère l'honorable sénateur.

Revenons maintenant à l'objet de la présente discussion, au rapport de la conférence. Le discours du trône annonçait que le compte rendu des délibérations et les conclusions de la conférence seraient soumis à l'examen du Parlement. Le rapport a été déposé dans chaque Chambre. Mon honorable ami reproche au premier ministre de n'en pas avoir proposé l'adoption à la Chambre des Communes. Le premier ministre a imité ce qui s'est fait au parlement anglais. En Angleterre, le rapport a été déposé et est demeuré sur le bureau de chaque branche de la législature. Le gouvernement n'a fait que présenter un bill ayant pour objet de changer le titre du Roi, car il fallait pour cela l'intervention directe du parlement.

L'honorable M. GRIESBACH: J'en conviens, mais la Grande-Bretagne est, relativement à la conférence, dans une tout autre situation que celle du Canada. Elle n'a rien à supposer, rien à nier, rien à affirmer. Sa situation demeure ce qu'elle était auparavant. D'autre part, le Canada est tenu d'affirmer son autonomie, son égalité de rang et son indépendance. Il doit entreprendre de faire adopter les lois nécessaires afin de rendre véridique une déclaration de la conférence impériale. La Grande-Bretagne n'a pas d'obligation semblable, et on conçoit bien qu'il ne lui servirait de rien d'adopter le rapport de la conférence. La situation du Canada est absolument différente.

L'honorable M. DANDURAND: Mon honorable ami, a simplement fait une assertion que je crois pouvoir réfuter ou atténuer, et je me disposais à le faire. Ce que je tiens à dire tout d'abord c'est que, au parlement anglais, le rapport a été déposé sur le bureau dans les deux Chambres. A la Chambre des pairs — et le Sénat est notre Chambre des pairs — lord Parmoor a proposé une motion qui critiquait le rapport de la conférence à différents points de vue. Après une réponse de lord Balfour, il retira sa motion. Voilà tout ce qui s'est passé à la Chambre des pairs. Lord Balfour a fait une déclaration, mais c'était en réponse au chef de l'opposition qui avait critiqué l'œuvre de la conférence telle qu'elle était exposée dans le rapport.

"Cependant", dira mon honorable ami, "notre situation est bien différente". Que dit le rapport? A n'en pas douter, l'honorable sé-